

CERTIFICAT D'ASSURANCE DE L'EXPOSANT

OBLIGATOIRE — Agissez dès maintenant!

DATE LIMITE – 14 Fev, 2025

L'Exposant doit assurer ses propres biens contre le feu, le vol et tous autres risques. L'Exposant et tous les soustraitants associés doivent souscrire une assurance responsabilité civile d'au moins 1 000 000.00 \$ nommant Marketplace Events comme assuré complémentaire, pour la période couvrant les dates du salon commercial ainsi que les dates d'entrée/installation et de démontage/sortie.

Note : Si vous faites appel à un entrepreneur d'exposition attiré, autre que l'entrepreneur d'exposition officiel, cet entrepreneur devra **AUSSI** fournir un certificat d'assurance pour travailler sur le site. Veillez consulter le manuel de l'exposant pour le formulaire requis.

OPTION 1 : Votre propre compagnie d'assurance

Vous pouvez demander à votre compagnie d'assurance de préparer un certificat, qui doit comporter les renseignements suivants :

- **Marketplace Events** indiqués comme assurés additionnels
- Les dates de mise en vigueur doivent couvrir les dates de l'exposition plus les dates d'installation et de démantèlement
- Responsabilité générale complète de 1 000 000 \$

*Nom de l'événement : **Expo Grands Travaux 2025***

*Lieu de l'événement: **Espace Saint-Hyacinthe, 2670 avenue Beauparlant, Saint-Hyacinthe QC J2S 4M8***

*Dates du salon: **26-27 Mars, 2025, plus les dates d'installation et de démantèlement.***

À noter: Nous devons recevoir votre certificat d'assurance à nos bureaux 4 SEMAINES avant le montage de l'exposition.

1. **Courriel :** insurance@mpltd.ca
2. **Télécopieur :** 1-506-658-0750
3. **Courrier :** Master Promotions a div of Marketplace Events C.P. 565 Saint John N.-B. E2L 3Z8

*Pour aucune question, svp contacter le/la
coordinateur d'assurance: insurance@mpltd.ca ou 1-888-454-7469.*